



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE

## SESSION 2015

### Epreuve n°1

Epreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

(durée : 1h30 – coefficient : 3)

IMPORTANT

**Aucune signature ou signe distinctif ne doivent apparaître dans votre composition sous peine d'exclusion du concours.**

Ce dossier comprend 3 pages y compris celle-ci.

# Quand la ségrégation scolaire est aussi sociale et ethnique

Le Monde | 24.01.2015 à 10h40 • Mis à jour le 24.01.2015 à 11h02 | Par [Aurélie Collas](#)

Egalité face à l'école. Si le principe existe, la réalité scolaire est autre. Les enfants immigrés ou issus de l'immigration sont massivement scolarisés dans des établissements repoussoirs, qui concentrent les difficultés sociales et scolaires. Le constat n'est pas nouveau. Pas plus que le terme « *apartheid scolaire* », titre d'un ouvrage de trois sociologues, Georges Felouzis, Françoise Liot et Joëlle Perroton, en 2005 (Seuil).

Il y a dix ans déjà, le mot « apartheid » avait fait beaucoup réagir. « *C'était le but, explique M. Felouzis, professeur à l'université de Genève. Nous voulions interpeller l'opinion et les politiques sur une situation très préoccupante. Montrer, aussi, que les politiques scolaires contribuent à produire, sans le vouloir directement, de la ségrégation.* »

Préoccupante, la situation l'est tout autant aujourd'hui. Dans le « noyau dur » des zones d'éducation prioritaire (ZEP), où ségrégations scolaire, sociale et ethnique se cumulent, seuls 40 % des élèves maîtrisent les compétences de base en fin de 3<sup>e</sup>, contre 75 % hors ZEP. Trente ans de politique d'éducation prioritaire n'ont pas permis de réduire cet écart.

## Carte scolaire

Dans ces zones, 73 % des élèves sont enfants d'ouvriers et d'inactifs, contre 35 % ailleurs. Combien sont d'origine étrangère ? Impossible à savoir, car les statistiques ethniques n'ont pas droit de cité en France. « *Quelques repères permettent toutefois d'affirmer que la part d'élèves de nationalité étrangère est nulle ou très faible dans une majorité d'établissements, et dépasse les 25 % voire 30 % dans une petite minorité de collèges situés dans les quartiers défavorisés des grandes villes* », souligne le sociologue Pierre Merle, auteur de *La Ségrégation scolaire* (La Découverte, 2012).

En Seine-Saint-Denis, « *des maires signalent que, dans certaines écoles, il n'y a plus qu'une petite minorité d'enfants dont le français est la langue maternelle* », témoigne Didier Leschi, préfet délégué pour l'égalité des chances de ce département. Les écoles sont à l'image de leur quartier. Elles sont ségréguées si leur secteur de recrutement l'est aussi.

Loin d'avoir amélioré la situation, l'assouplissement de la carte scolaire en 2007 – ce système d'affectation des élèves selon leur secteur d'habitation – « *a conduit à accentuer la ségrégation* », souligne M. Merle, en référence à plusieurs travaux. En Seine-Saint-Denis toujours, « *30 % des élèves de CM2 ne vont pas dans les collèges publics du département* », rapporte M. Leschi. Il s'agit souvent de familles de classes moyennes, qui fuient le label ZEP pour scolariser leur enfant soit à Paris, soit dans le privé.

## Revoir la politique d'options

Dans le cadre de son plan pour les valeurs de la République, Najat Vallaud-Belkacem a annoncé, jeudi 22 janvier, une « *action résolue* » pour revoir la carte scolaire – ce que ses prédécesseurs n'ont pas osé faire. Mais la ministre de l'éducation avance prudemment : il s'agit, pour l'instant, d'élaborer un « *état des lieux* », en 2015-2016, de la mixité sociale au collège.

S'attaquer à la ségrégation supposerait aussi de revoir la politique d'options. Car l'offre n'est pas la même partout : une enquête du sociologue François Baluteau montre que les collèges défavorisés se sont plutôt spécialisés dans la prise en charge des élèves en difficulté, quand les établissements favorisés les délaissent au profit de dispositifs d'excellence.

Enfin, la politique d'éducation prioritaire est aussi questionnée. A l'origine, son objectif était louable : donner plus à ceux qui ont le moins. « *Mais c'était aussi une façon d'accepter la ségrégation, estime M. Felouzis. Or, en termes scolaires, regrouper des élèves de milieux défavorisés, qui ont souvent un rapport distant à l'école, sans tête de classe pour les tirer vers le haut, produit des effets très négatifs que les professeurs ont du mal à surmonter.* »

Questions :

- 1/ D'après le texte, donnez une définition des expressions suivantes ; **(2 points)**
  - « Mixité sociale »
  - « Carte scolaire »
  
- 2/ D'après le texte, présentez en quoi la « ségrégation scolaire » est également une « ségrégation sociale ». **(3 points)**
  
- 3/ Quels acteurs institutionnels sont cités dans le texte ? **(1 point)**
  
- 4/ Quelle est l'origine du mot « apartheid » et pourquoi est-il utilisé dans le texte ? **(3 points)**
  
- 5/ Quels étaient les objectifs initiaux des zones d'éducation prioritaire et quel bilan le texte tire-t-il de cette politique ? **(4 points)**
  
- 6/ Selon le texte, quelle est la valeur républicaine la plus remise en question ? Argumentez. **(5 points)**

2 points seront attribués à la présentation générale (orthographe, syntaxe, etc...)